Manitoba

Annual Report
1986 - 87

Cooperative Development

Manitoba

Minister of
Cooperative Development

Room 104
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, Canada
R3C 0V8

Dr. George Johnson
Lieutenant-Governor of Manitoba
Government House
10 Kennedy Street
Winnipeg, Manitoba
R3C 1S4

May It Please Your Honour:

I have the privilege of presenting for the information of Your Honour the Annual Report of Manitoba Cooperative Development for the fiscal year ending March 31, 1987.

Respectfully submitted,

Honourable Jim McCrae
Minister of Cooperative Development

Manitoba

Deputy Minister of
Cooperative Development

800-215 Garry Street
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 3P3

Honourable Jim McCrae
Minister of Cooperative Development
104 Legislative Building
Winnipeg, Manitoba
R3C 0V8

Sir:

I have the pleasure of presenting the Annual Report of Manitoba Cooperative Development for the year ending March 31, 1987.

Major activity continued to be new development, and the year may be highlighted by another record of new cooperatives having been incorporated. Of these, more than half were in the area of employment, housing and commercial fishing cooperatives and it is expected strong interest in these sectors will continue.

The Department will, together and in consultation with the cooperative, credit union and caisse populaire systems, continue to pursue new development opportunities that create jobs and provide goods and services to Manitobans.

Respectfully submitted,

R.B. (Dick) Chenier
Deputy Minister

Table of Contents

TITLE	PAGE
Organizational Chart	8
Manitoba Cooperative Development — An Overview	9
Role and Mission Statement	10
Statutory Responsibilities of the Minister	11
Branch Overview	12
— Development Branch	12
— Cooperative Relations	12
— Regulatory Branch	12
— Management Services	13
Tables and Charts	14

Organization Chart

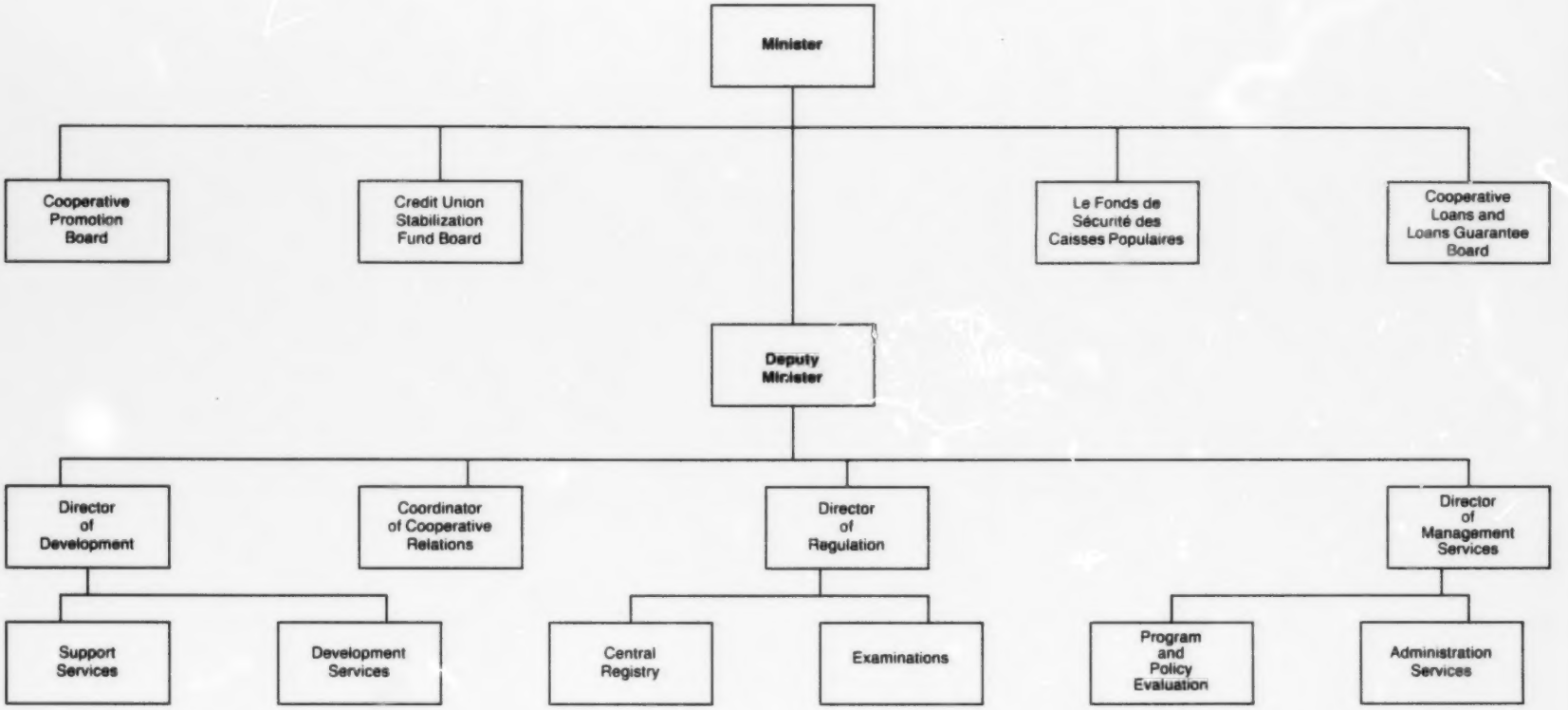

An Overview

The Department of Cooperative Development traces its beginnings to the early 40's when it provided developmental and regulatory functions as the Cooperative and Credit Union Services Branch in the Department of Agriculture.

Post Second World War growth in the number and diversity of cooperative enterprises combined with the development and proclamation of new and distinct cooperative and credit union legislation, resulted in the elevation of the Branch to full departmental status in 1971.

Today, Manitoba Cooperative Development is divided into three Branches: Development, Regulation and Management Services.

Developmental assistance is provided to groups and communities wishing to incorporate new cooperatives. Additionally, the Development Branch responds to established cooperatives who may be experiencing difficulties and provides administrative support to the Cooperative Loans and Loans Guarantee Board and the Cooperative Promotion Board.

The Regulatory Branch has responsibility for the administration of The Cooperatives Act and The Credit Unions and Caisses Populaires Act. Additionally, it provides Central Registry services and carries out examinations of credit unions and caisses populaires.

Management Services Branch provides overall administrative and staff support to the Department. Included are research, policy development, planning and evaluation and ensuring the compliance by all branches with administrative and financial policies and directives.

The Department participates on a number of provincial and national boards and organizations such as the National Association of Administrators of Cooperative Legislation (NAACL), the Cooperative Housing Foundation (CHF), the Credit Union Stabilization Fund, Le Fonds de Sécurité des Caisses Populaires du Manitoba, the Cooperative Promotion Board, the Cooperative Loans and Loans Guarantee Board and the Co-operative College of Canada.

Role and Mission

The role of Manitoba Cooperative Development is to promote and assist in the development of cooperatives and to administer a regulatory framework which oversees the operations and affairs of cooperatives, credit unions and caisses populaires.

Cooperatives provide an important means of local control, retention of profits and economic stability. They create jobs and assist in enhancing a community's standard of living. Through cooperative enterprise, a community and its members may develop important services and infrastructure while maximizing its human resource potential.

Promotion of cooperative enterprise includes:

— creating an awareness of the cooperative option through representation by the department at public meetings and guest speaking opportunities;

— the development of promotional and informational materials including brochures, audio visual productions and associated material;

— the development of special programs to encourage the establishment of new cooperatives.

Assisting cooperatives consists of:

— providing training and other educational assistance;

— direct and indirect funding;

— providing development services such as management consulting, planning, research, and assisting in the incorporation process.

Regulation of cooperative enterprises involves;

— ensuring that a reasonable legislative framework exists;

— working with cooperative enterprises to ensure that legislative requirements are being met.

The Department actively promotes the development of cooperative enterprise by developing and delivering special programs that encourage and support a wide variety of new cooperatives.

Statutory Responsibilities of the Minister

The Cooperatives Act

Effective Date: June 1, 1977

The Cooperatives Act is structured similarly to The Corporations Act and provides for the incorporation of cooperatives and regulates relationships within the organization. The Act also sets out procedures regarding the business and affairs of a cooperative including annual reports.

Under The Cooperatives Act, the Minister appoints a Registrar (Deputy Minister) and Deputy Registrars (Director, Regulation Branch and Director, Development Branch) whose duties are to assist persons wishing to incorporate under the Act and to be an advisor and supervisor for cooperative enterprises.

The Credit Unions and Caisses Populaires Act

Effective Date: November 1, 1979

The Credit Unions and Caisses Populaires Act provides for the incorporation, dissolution, powers and capacity of Manitoba's credit unions and caisses populaires. In addition, the Act regulates the relationship between the directors, officers and members and sets out procedures concerning the business and affairs of a credit union or caisse populaire including annual meetings and reporting requirements.

The Act establishes the Credit Union Stabilization Fund and Le Fonds de Sécurité des Caisses Populaires. The objectives are to provide a fund and to establish sound financial procedures and controls for credit unions and caisses populaires for the purpose of protecting members against financial losses.

Under the Act, the Minister appoints a Registrar and one or more Deputy Registrars to generally oversee compliance with the provisions of the Act and Regulations to ensure the public's interest is protected.

A new Act was developed and received Royal Assent on September 10, 1986 and comes into force on a day fixed by proclamation.

The Cooperative Association Loans and Loans Guarantee Act

Effective Date: October 25, 1971

The Cooperative Association Loans and Loans Guarantee Act establishes the Cooperative Loans and Loans Guarantee Board to undertake various responsibilities associated with the Act.

The Board is empowered to make or guarantee loans made to Manitoba cooperatives. Applicants must demonstrate that their project is viable and that the required financing is not readily available from other sources on reasonable terms.

Further information may be found in the Annual Report of the Board.

The Wheat Board Money Trust Act

Effective Date: June 1, 1970

The Wheat Board Money Trust Act establishes a board of trustees under the name "The Cooperative Promotion Board". The Board acts as the trustee and manager of those surplus funds of the original Canadian Wheat Board apportioned to Manitoba by the Government of Canada in 1919. Through The Wheat Board Money Trust Act, the Government of Manitoba stipulates that these funds will be used for the promotion of cooperatives.

The Act details the structure and the responsibilities of the Board, along with ways the Cooperative Promotion Board may expend funds.

Further information can be found in the Annual Report of the Board.

Development Branch

Director: Vic Hryshko

12 Cooperative Development Consultants
4 Branch Support Services Staff

Objectives

— Encourage and assist in the development of new cooperative enterprises in all economic and social sectors including agriculture, commercial fisheries, day care, housing, employment, service, cultural and utilities.

— Provide operational support and management consulting to new and established cooperatives to assist them in reaching and maintaining viability and self-reliance.

Activities

During 1986-1987 staff of the Development Branch were involved with approximately 100 new development projects. Of these, a record number of 49 new cooperatives have been incorporated. More than half were employment, housing and commercial fisheries. Assistance provided included information on cooperatives, charter by-law development, incorporation documents, operating policies, accounting systems and training.

Operational management support was also provided to established cooperatives requesting assistance. This included training, consultations, by-law revisions, budget development and assistance with Board and Annual Meetings.

Ongoing accounting assistance was also provided to some 12 commercial fishing cooperatives. In addition to accounting training, accounting systems design was provided as required. Interim and audited financial statements have been prepared during the period. Six new fishing cooperatives have been incorporated during the year and these are expected to attain operational status within the next two years.

Ten new housing cooperatives have been incorporated representing more than 250 units of housing, some of which were formed by ethnic groups.

The Employment Cooperatives Program announced in 1985 continues to generate a lot of interest. Fifteen new employment cooperatives have been incorporated and at the Federal/Provincial Ministerial meeting held in Ottawa on April 11, 1986, Canada and the provinces gave unanimous consent to support this novel option of job creation and preservation.

Cooperative Relations

Coordinator: Ron Bailey

Objectives

— to undertake liaison with representatives of Manitoba's cooperatives, credit unions and caisses populaires.

— to make available for public use, information about the opportunities available for the development of cooperative enterprise and to encourage members of the public to participate in the development of cooperatives.

Activities

During the 1986-1987 fiscal year, activities continued to be directed at disseminating information on cooperatives. These included a school contest "Cooperatives and Our Community" funded by the Cooperative Promotion Board, liaison with various cooperatives and cooperative organizations, distribution of information brochures and speaking engagements at public meetings.

Regulation Branch

Director: Ron Pozernick

7 Examiners
2 Registration Officers
2 Branch Support Staff

Objectives

— Provide a legislative and regulatory framework which promotes the orderly growth and development of cooperatives, credit unions and caisses populaires in Manitoba.

— Provide a level of protection to members of cooperatives, credit unions and caisses populaires through the administration of the respective Acts and regulations.

Activities

The Regulation Branch carried out a number of activities in 1986/87 to meet the stated objectives of the Branch. Central Registry assisted in the incorporation of 49 new cooperatives and processed 394 annual returns submitted by cooperatives, credit unions and caisses populaires incorporated in Manitoba. Assistance was provided to a number of cooperative organizations wishing to amend their charter by-laws or requiring interpretations of the Act, regulations and by-laws.

The Branch continued its examination program in 1986/87 and reviewed 39 credit unions and caisses populaires operations. The examinations in 1986/87 were focused to a greater degree on the loan portfolios of credit unions and caisses populaires. Examination reports reflecting the overall condition of the loan portfolios were presented to the boards of those credit unions and caisses populaires examined and to the respective Stabilization Funds for corrective action where necessary.

After considerable consultation with the credit union and caisse populaire movements, a new Credit Unions and Caisses Populaires Act was drafted in1986/87 and received Royal Assent on September 10, 1986. The new Act more clearly defines the roles of the credit unions, caisses populaires, the Centrals, the Stabilization Funds and Government to ensure accountability throughout the movements. The new Act also provides new vehicles for credit unions and caisses populaires to improve their equity positions as well as added measures to protect member deposits. The Act is to be proclaimed once new regulations are drafted in consultation with the movements.

Management Services

Director: Greg Thomson

2 Analysts
4 Support Staff

Objectives

— to carry out the administrative and financial requirements of the Department, its boards and agencies;

— to provide research and planning support and program evaluation to the Department, its boards and agencies.

Activities

During 1986-1987, Management Services assumed complete responsibility for the Department's administration and finance.

Management Services initiated a departmental systems working group, and developed a word processing staff manual.

The Branch ensured the completion of a program structure document required by a provincial central agency for planning. Planning processes of other government departments and agencies were researched and examined for application to Cooperative Development. The Branch provided the planning process and structure for the development of a Manitoba Youth Cooperative Program.

Research projects were undertaken to explore the development of cooperative opportunities in the health care, petroleum and forestry sectors.

Tables and Charts

1. Bar graph of the Incorporation of Cooperatives in Manitoba from 1978/1979 to 1986/1987 (nine years)
2. Line graph showing membership in Cooperatives and Credit Unions/Caisses Populaires from 1979 to 1986. As in last year's graph, there would be separate lines for co-ops and credit unions/caisses populaires.
3. Line graph showing the assets of Credit Unions/Caisses Populaires and Cooperatives from 1979 to 1986. As in last year's graph, there would be a separate line for co-ops and one for credit unions/caisses populaires.
4. Committed Housing Cooperatives in Canada. Based upon information from C.H.F. for all provinces for years 1986 and 1987.
5. Pie graph showing Incorporated Cooperatives by Sector of Economic Activity as of December 31, 1986.
6. Bar graph showing Employment Cooperative Incorporations as of March 31, 1987.
7. Summary statistics page as of December 31, 1986.
8. Expenditure Summary by Appropriation year ending March 31, 1987.

Tables and Charts

1. Incorporations of Cooperatives in Manitoba

as of March 31, 1987

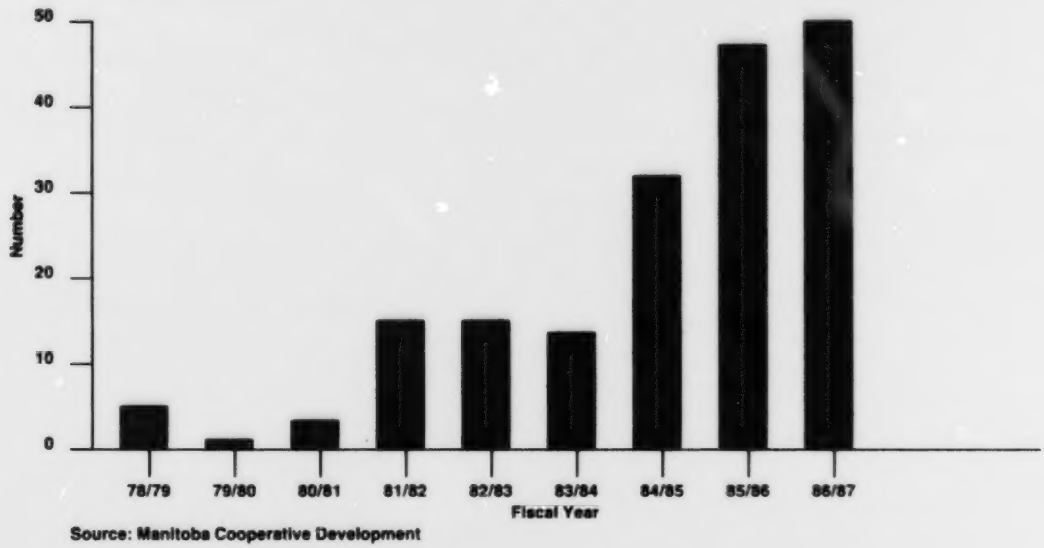

Source: Manitoba Cooperative Development

2. Membership in Manitoba Credit Unions/Caisses Populaires and Cooperatives

as of December 31, 1986

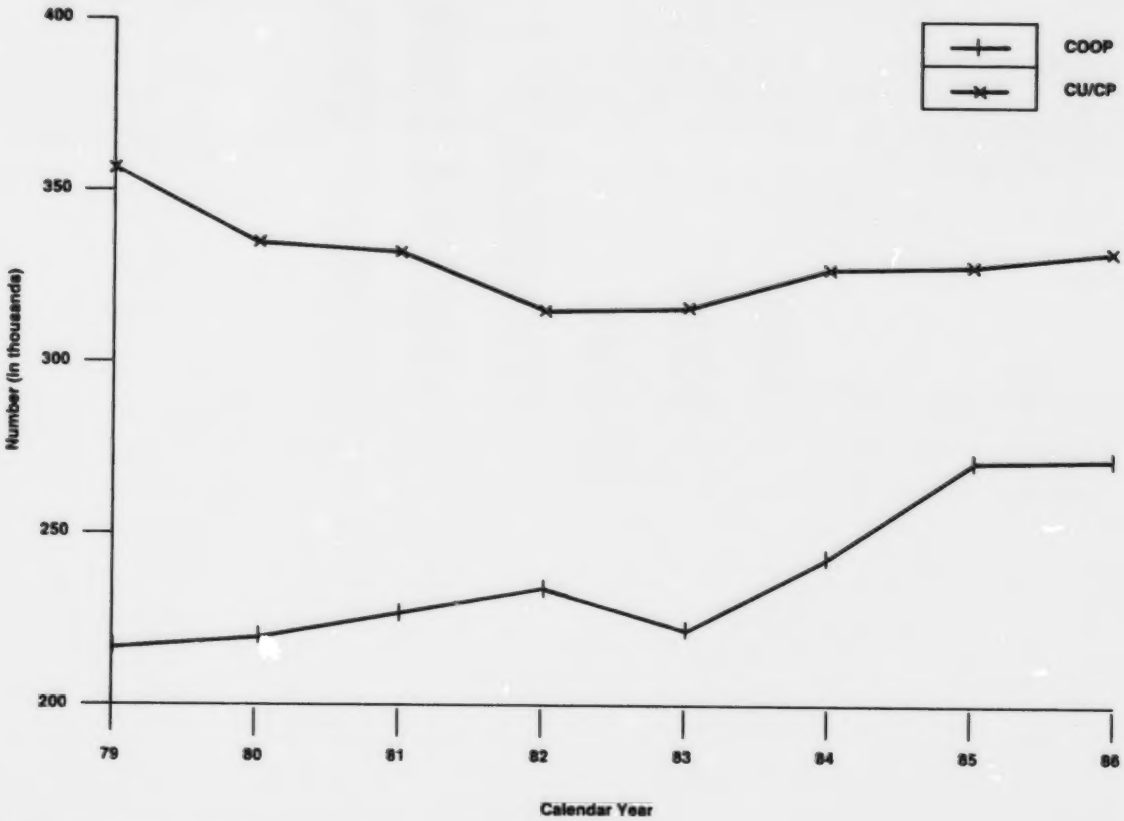

Source: Annual Returns of Cooperatives, Credit Unions and Caisses Populaires.

3. Assets of Manitoba Credit Unions/Caisses Populaires and Cooperatives

as of December 31, 1986

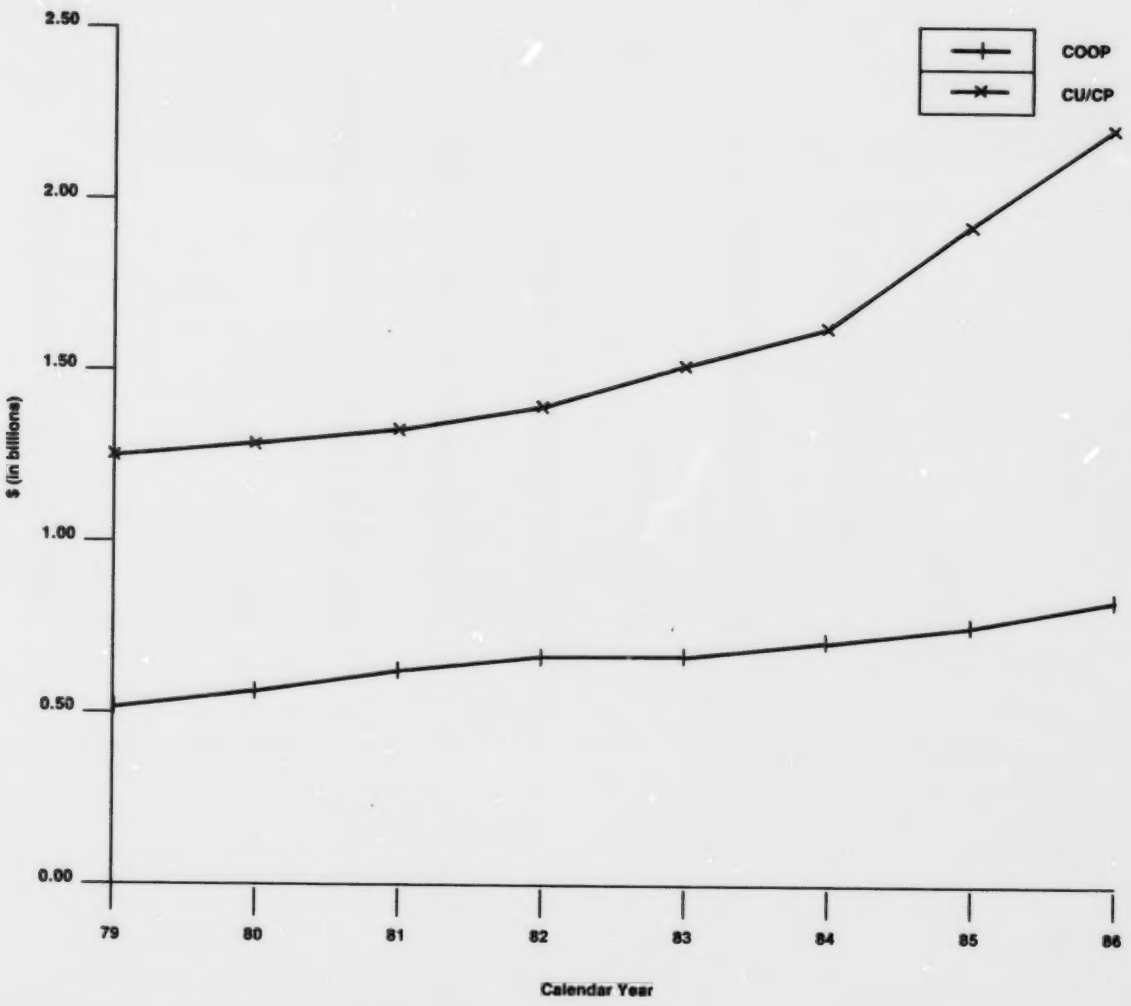

Source: Annual Returns of Cooperatives, Credit Unions and Caisses Populaires.

4. Committed Cooperative Housing Units in Canada for Calendar Years 1986 and 1987

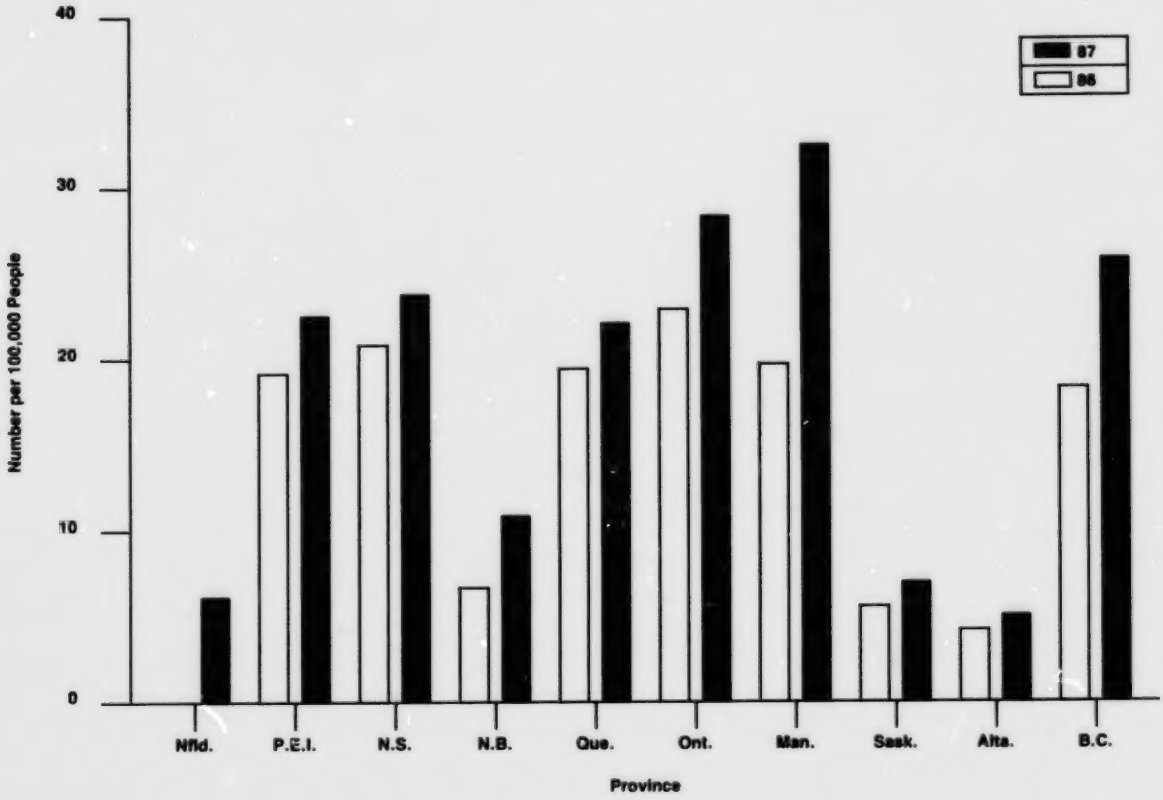

Source: Cooperative Housing Foundation, Ottawa.

5. Types of Cooperatives in Manitoba

as of December 31, 1986

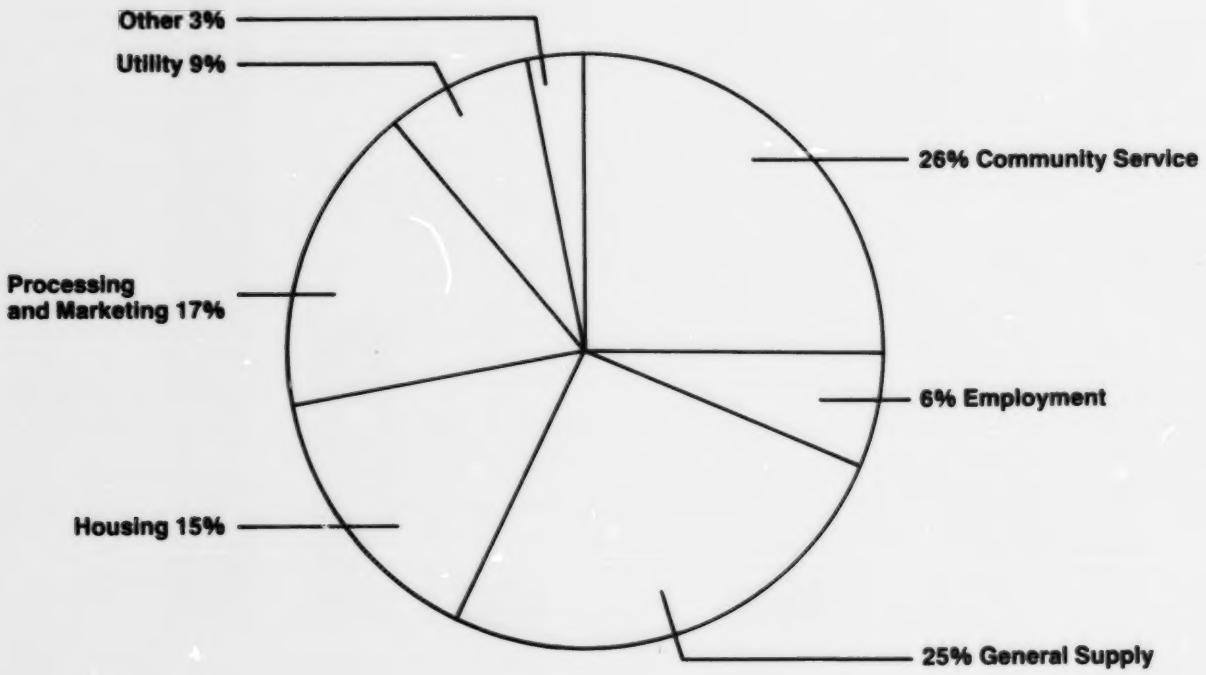

Source: Manitoba Cooperative Development

6. Incorporations of Employment Cooperatives in Manitoba

as of March 31, 1987

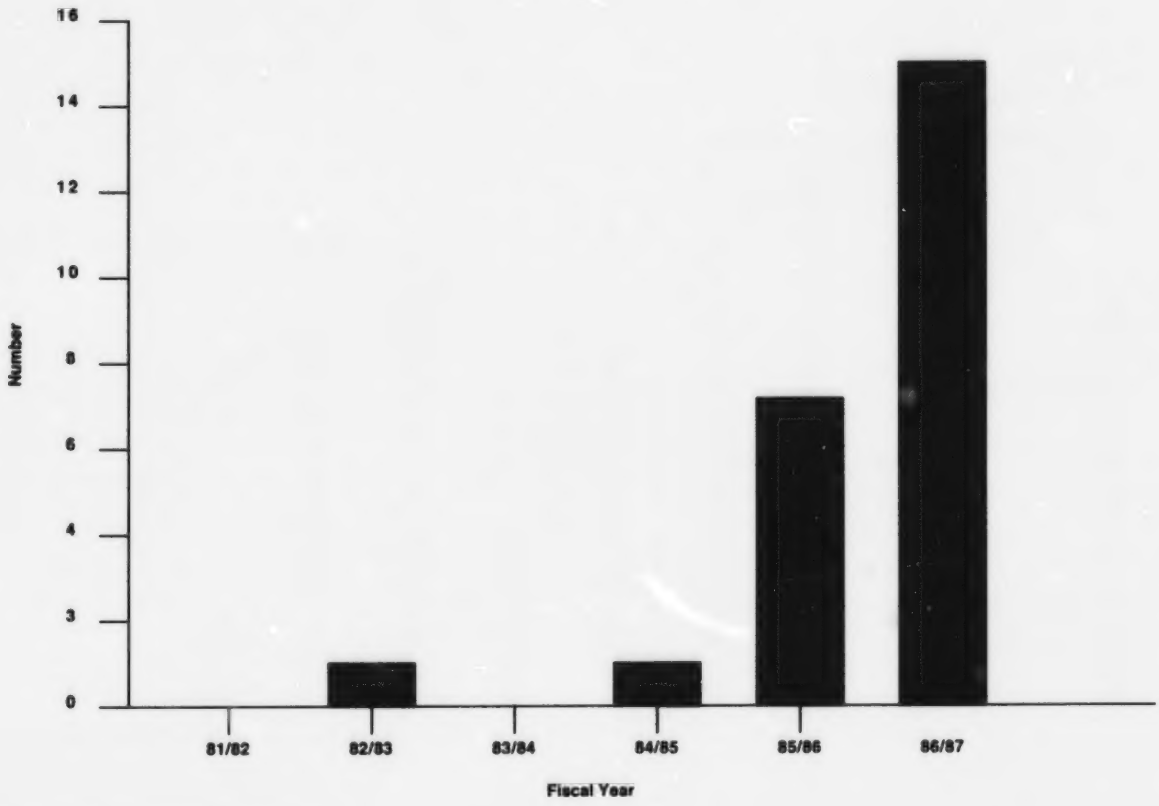

Source: Manitoba Cooperative Development

Summary Statistics

As at December 31, 1986

Cooperatives	Number of Co-ops	Assets $ Millions	Members	Employees
Communication	3	2.5	6,126	38
Community Services	93	2.2	8,973	247
Employment	21	1.3	200	60
Financial	2	397.8	231	134
Housing	52	50.4	3,290	52
Processing & Marketing	59	249.2	50,202	1,861
Supply	90	118.7	202,720	1,444
Transportation	5	.5	133	22
Utility	28	1.9	997	10
Total	**355**	**824.5**	**272,872**	**3,868**
Credit Unions	126	2,015.2	303,000	1,100
Caisses Populaires	28	191.0	31,600	150
Total	**154**	**2,206.2**	**334,600**	**1,250**
Grand Total	**509**	**3,030.7**	**607,472**	**5,118**

NOTE: — The figures for active non-reporting cooperatives were estimated.
— Totals do not include extra-provincial cooperatives.

Source: Annual Returns of Cooperatives, Credit Unions and Caisses Populaires.

Manitoba Cooperative Development

Expenditure Summary by Appropriation

Year End March 1987

Approp Number	Service	Actual ($)	Estimate ($)	Variance ($) Over (Under)	Expl. Code #
1A	Ministers Salary	20.5	20.6	(.1)	
	EXECUTIVE SUPPORT				
1B-1	Salary	203.7	199.3	4.4	
1B-2	Other	52.6	48.9	3.7	
	FINANCE AND ADMIN.				
1C-1	Salary	201.7	204.0	(2.3)	
1C-2	Other	12.9	17.6	(4.7)	1.
06-1	ADMIN AND FINANCE	491.4	490.4	1.0	
	DEVELOPMENT BRANCH				
2A-1	Salary	543.7	623.1	(79.4)	
2A-2	Other	146.5	193.7	(47.2)	2.
	REGULATION BRANCH				
2B-1	Salary	504.5	500.5	4.0	
2B-2	Other	44.4	48.2	(3.8)	
06-2	DEVELOPMENT AND REG.	1,239.1	1,365.5	(126.4)	
3A	CO-OP IMPLEMENTS	173.1	1,211.8	(1,038.7)	3.
3B	CREDIT UNIONS AND CAISSES POPULAIRES	4,388.1	4,388.2	(.1)	
06-3	INTEREST FORGIVENESS	4,561.2	5,600.0	(1,038.8)	
06-4	CO-OP IMPLEMENTS	1,400.0	—	1,400.0	4.
	TOTAL DEPARTMENT	7,691.7	7,455.9	(235.8)	

EXPLANATIONS

1. *Decrease in expenditures to offset increased expenditures in other sub-appropriations.*
2. *Decrease in expenditures due to difficulties in recruitment for the Thompson office.*
3. *Decrease in expenditure due to new agreement in 1986/87 year which saw the cancellation of old obligations. Funding through Jobs Fund.*
4. *Increase due to new 1987 agreement with Co-op Implements paying out half of 1978 loan guarantee.*

Manitoba

Rapport annuel 1986 - 87

Développement coopératif Manitoba

Manitoba

Ministre de
Développement coopératif

Palais législatif
Bureau 104
Winnipeg, (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

Monsieur George Johnson
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Résidence du lieutenant-gouverneur
10, rue Kennedy
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1S4

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de soumettre à Votre Honneur, à titre de renseignement, le rapport annuel de Développement coopératif Manitoba pour l'année financière qui s'est terminé le 31 mars 1987.

C'est avec mon profond respect, Monsieur le lieutenant-gouverneur, que j'ai le privilège de vous soumettre ce document.

Le ministre,
Développement coopératif,

L'honorable Jim McCrae

Manitoba

Sous-ministre de
Développement coopératif

215, rue Garry, pièce 800
Winnipeg, (Manitoba) CANADA
R3C 3P3

(204) 945-3748

L'honorable Jim McCrae,
Ministre de Développement coopératif
Palais législatif, bureau 104
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de Développement coopératif Manitoba pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1987.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée une fois de plus par la mise sur pied de nouvelles entreprises coopératives. En effet, cette année encore, un nombre record de nouvelles coopératives se sont constituées en société. De ce nombre, plus de la moitié sont des coopératives de travailleurs, des coopératives de logement et des coopératives de pêche commerciale, tous des secteurs qui, semble-il, continueront de susciter beaucoup d'intérêt.

Le ministère, de concert et après consultation avec le réseau des coopératives, des credit unions et des caisses populaires, continuera d'encourager la mise sur pied d'entreprises coopératives qui créent de l'emploi et qui fournissent des biens et des services aux Manitobains.

C'est avec mon profond respect, Monsieur, que j'ai le privilège de vous soumettre ce document.

Le sous-ministre,

R.B. (Dick) Chenier

Table des matières

TITRE	PAGE
Organigramme	8
Développement coopératif Manitoba — Sommaire	9
Énoncé e rôle et de mission	10
Responsabilités du ministre prévues par la loi	11
Vue d'ensemble des diverses directions:	12
Développement	12
Relations auprès des coopératives	12
Réglementation	12
Services de gestion	13
Tables et graphiques	14

Organigramme

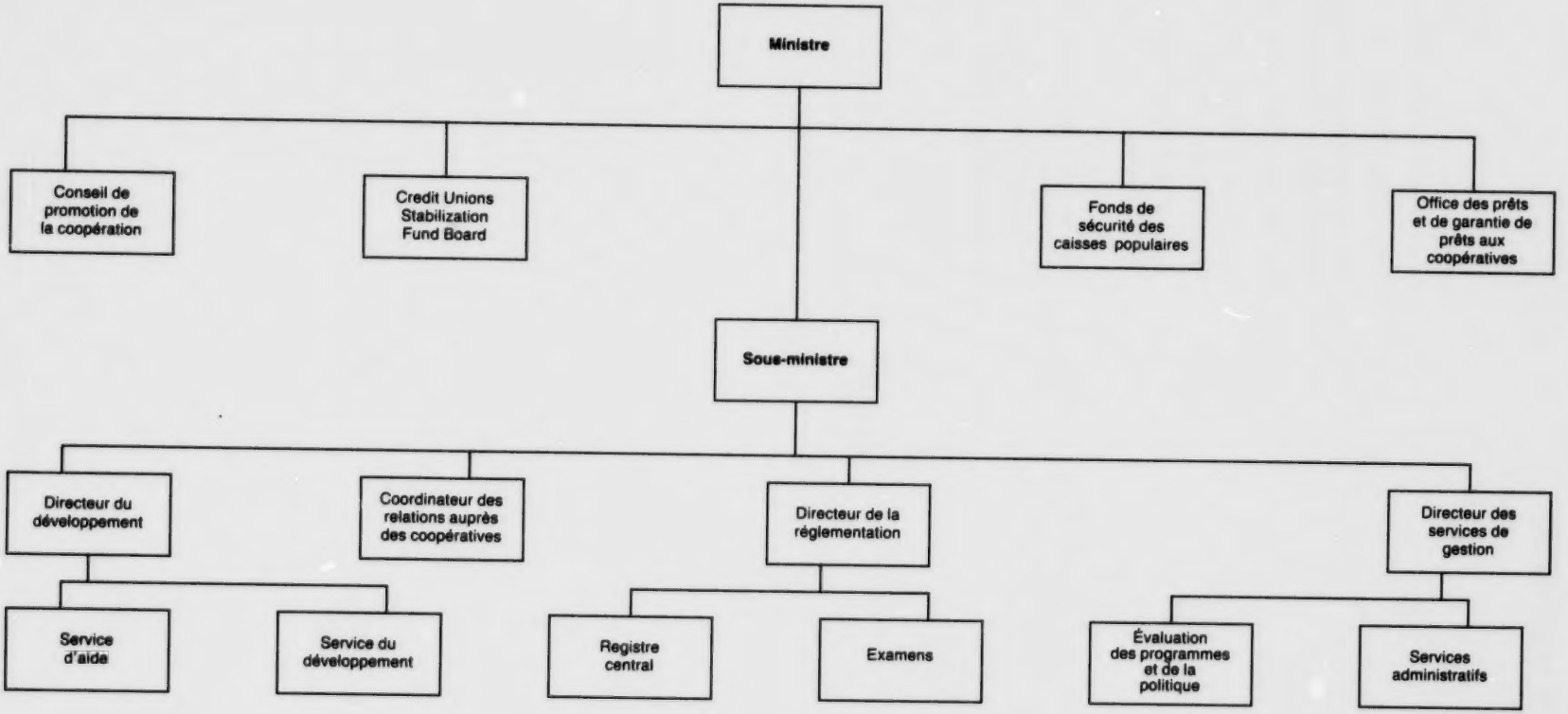
Ministre
Conseil de promotion de la coopération
Credit Unions Stabilization Fund Board
Fonds de sécurité des caisses populaires
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
Soue-ministre
Directeur du développement
Coordinateur des relations auprès des coopératives
Directeur de la réglementation
Directeur des services de gestion
Service d'aide
Service du développement
Registre central
Examens
Évaluation des programmes et de la politique
Services administratifs

Sommaire

L'origine de Développement coopératif Manitoba remonte au début des années quarante alors que le développement coopératif et les services de réglementation étaient assurés par la Direction des services des coopératives et des credit unions d'Agriculture Manitoba.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'augmentation du nombre et du type d'entreprises coopératives, ainsi que l'élaboration puis la proclamation d'une nouvelle loi distincte sur les coopératives et les credit unions, ont permis l'accession, en 1971, de cette direction au rang de ministère distinct.

Aujourd'hui, Développement coopératif Manitoba est divisé en trois directions : la Direction du développement, la Direction de la réglementation et la Direction des services de gestion.

Le personnel de la Direction du développement prête son appui aux groupes et aux collectivités qui désirent mettre sur pied de nouvelles coopératives. En outre, le personnel aide les coopératives déjà constituées en société qui connaissent des difficultés et fournit des services administratifs à l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives, ainsi qu'au Conseil de promotion de la coopération.

La Direction de la réglementation est chargée de l'application de la Loi sur les coopératives et de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions. De plus, elle a un registre central et son personnel est chargé d'examiner la situation des caisses populaires et des credit unions.

La Direction des services de gestion assure l'administration générale et le service de soutien dont a besoin le ministère. Ces services comprennent la recherche, l'élaboration de la politique, la planification et l'évaluation. La Direction des services de gestion veille également à ce que toutes les directions mettent en application la politique et les directives financières et administratives du ministère.

Le ministère fait partie également de diverses associations et organisations provinciales et nationales, telles que l'Association nationale des administrateurs de législation coopérative (NAACL), la Fondation de l'habitation coopérative du Canada, le "Credit Union Stabilization Fund", le Fonds se sécurité des caisses populaires du Manitoba, le Conseil de promotion de la coopération, l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives et le Collège coopératif du Canada.

Rôle et mission du ministère

Développement coopératif Manitoba a pour rôle de promouvoir le mouvement coopératif et de veiller au respect des règlements relatifs aux opérations et aux affaires des coopératives, des caisses populaires et des credit unions.

Les coopératives apportent une importante contribution sur le plan local en matière d'administration, de réinvestissement des bénéfices et de stabilité économique. Elles génèrent des emplois et contribuent à rehausser le niveau de vie au sein de la collectivité. Elles offrent également aux habitants des localités et aux membres des communautés la possibilité de se doter d'une infrastructure et de services importants tout en tirant le maximum de leurs possibilités en ressources humaines.

Promouvoir le mouvement coopératif signifie :

— faire prendre conscience des possibilités qu'offrent les coopératives en assurant la présence de représentants du ministère au cours de réunions publiques et de conférences;

— préparer du matériel de publicité et d'information, notamment des brochures, des productions audiovisuelles et toute autre forme de publicité de renseignement, et

— élaborer des programmes visant à encourager l'établissement de nouvelles coopératives.

Aider les coopératives consiste à :

— assurer la formation et offrir tout l'appui nécessaire en matière d'éducation;
— accorder une aide financière directe et indirecte, et
— fournir des services de consultation en gestion, de planification et de recherche, et offrir l'aide nécessaire à la constitution en société.

Réglementer les entreprises coopératives consiste à :

— veiller à ce qu'il existe une structure législative raisonnable, et

— travailler avec les entreprises coopératives pour s'assurer qu'elles respectent toutes les exigences de la loi.

Le ministère encourage activement la mise sur pied d'entreprises coopératives. À cette fin, il élabore puis lance des programmes qui cherchent à favoriser et à appuyer toute une gamme de nouvelles entreprises coopératives.

Responsabilités du ministre prévues par la loi

Loi sur les coopératives

Entrée en vigueur: 1er juin 1977

La Loi sur les coopératives ressemble à la Loi sur les corporations. Elle prévoit la constitution des coopératives et réglemente les relations internes de ces organismes. La Loi établit également la marche à suivre en ce qui a trait aux affaires internes et autres d'une coopérative, y compris les rapports annuels.

En vertu de la Loi sur les coopératives, le ministre nomme un registraire (le sous-ministre) et des sous-registraires (le directeur de la Réglementation et le directeur du Développement), dont les fonctions sont de prêter assistance aux groupes désireux de se constituer en société selon les dispositions de la Loi, puis de conseiller et de superviser les entreprises coopératives.

Loi sur les caisses populaires et les credit unions

Entrée en vigueur: 1er novembre 1979

La Loi sur les caisses populaires et les credit unions prévoit la constitution en société, la dissolution, les pouvoirs et le rôle des credit unions et des caisses populaires du Manitoba. De plus, la Loi régit les rapports entre les administrateurs, les dirigeants et les membres, et stipule également les règles à suivre en ce qui a trait aux affaires internes et autres des credit unions et des caisses populaires, y compris les assemblées générales et les rapports divers.

La Loi reconnaît le Credit Union Stabilization Fund et le Fonds de sécurité des Caisses Populaires, dont les objectifs sont de maintenir une réserve et d'établir des méthodes financières et des mesures de contrôle pour les credit unions et les caisses populaires, dans le but de protéger leurs membres contre les pertes financières.

En vertu de la Loi, le ministre nomme un registraire et un ou plusieurs sous-registraires, dont les fonctions sont de veiller au respect des dispositions de la Loi et de ses règlements afin de garantir la protection du public.

Le 10 septembre 1986, une nouvelle loi a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur à une date fixée par proclamation.

Loi sur les prêts et la garantie de prêts aux coopératives

Entrée en vigueur: 25 octobre 1971

Il incombe à l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives, qui a été établi en vertu de la Loi sur les prêts et la garantie de prêts aux coopératives, d'assumer les diverses responsabilités découlant de la Loi.

L'Office a le pouvoir d'accorder ou de garantir des prêts aux coopératives manitobaines. Les requérants doivent démontrer que leur projet est viable et qu'ils ne peuvent obtenir rapidement et à des conditions raisonnables les fonds nécessaires à sa mise en oeuvre.

De plus amples informations peuvent être obtenues dans le rapport annuel de l'Office.

Loi sur la gestion des fonds de la Commission du blé

Entrée en vigueur: 1er juin 1970

La Loi sur la gestion des fonds de la Commission du blé a mis sur pied un conseil d'administration connu sous le nom de "Conseil de promotion de la coopération". Le Conseil agit comme fiduciaire et gestionnaire des surplus monétaires de la première Commission canadienne du blé qui ont été attribués au Manitoba en 1919 par le gouvernement du Canada. Dans la Loi sur la gestion des fonds de la Commission du blé, le gouvernement du Manitoba stipule que ces fonds serviront au développement des coopératives.

La Loi explique en détail la structure et les responsabilités du Conseil, de même que l'utilisation que le Conseil de promotion de la coopération doit faire de ces fonds.

De plus amples informations peuvent être obtenues dans le rapport annuel du Conseil.

Direction du développement

Directeur: Vic Hryshko

Douze conseillers
Quatre employés de soutien

Objectifs

— encourager et appuyer la mise sur pied, dans tous les secteurs sociaux et économiques, de nouvelles entreprises coopératives, y compris les coopératives agricoles, les coopératives de pêche commerciale, les coopératives de garde de jour pour enfants, les coopératives de logement, les coopératives de travailleurs, les coopérataives de services, les coopératives culturelles et les coopératives de services publics.

— fournir aux nouvelles coopératives et à celles qui sont déjà établies des services de consultation en gestion et des services d'aide, afin de faire de ces coopératives des entreprises viables et indépendantes.

Activités

Au cours de 1986-1987, le personnel de la Direction du développement a appuyé environ 100 nouveaux projets de développement qui ont mené à la création de 49 nouvelles coopératives, un nombre record. Plus de la motié de ces entreprises étaient des coopératives de travailleurs, des coopératives de logement et des coopératives de pêche commerciale. Le personnel a aidé les entreprises coopératives en leur fournissant entre autres des renseignements sur les coopératives, sur la rédaction des règlements administratifs, sur les documents constitutifs, sur la politique de fonctionnement, sur les systèmes comptables et sur la formation.

Le personnel de la Direction également continué de prêter ses conseils en matière de gestion opérationnelle aux entreprises coopératives déjà constituées en société qui en faisaient la demande, notamment dans les domaines de la formation, de la consultation, de la révision des règlements administratifs, de l'établissement des budgets et de l'organisation des assemblées générales et des réunions des conseils d'administration.

Le personnel a de plus accordé une aide à long terme en comptabilité à quelque douze coopératives de pêche commerciale. En plus de recevoir une formation comptable, les membres de ces coopératives ont pu, au besoin, apprendre à établir leur propre système comptable. Pendant la même période, le personnel de la Direction a préparé des états financiers périodiques et des états financiers dûment vérifiés. Pendant la dernière année, six nouvelles coopératives de pêche ont été constituées en société et l'on s'attend à ce qu'elles soient en exploitation d'ici les deux prochaines années.

Par ailleurs, 10 nouvelles coopératives de logement se sont constituées en société. Ce chiffre représente plus de 250 nouvelles unités de logement coopératif, dont certaines ont été établies par des communautés ethniques.

Créé en 1985, le Programme de coopératives de travailleurs continue de susciter un grand intérêt. Quinze nouvelles coopératives de travailleurs se sont constituées en société. De plus, lors de la réunion des ministres des gouvernements fédéral et provinciaux, qui s'est tenue à Ottawa le 11 avril 1986, les gouvernements du Canada et des provinces ont donné leur appui unanime à ce nouveau moyen de créer et de maintenir des emplois.

Relations auprès des coopératives

Coordinateur: Ron Bailey

Objectifs

— Établir le lien avec les responsables des coopératives, des credit unions et des caisses populaires du Manitoba;

— renseigner le public sur les possibilités d'établir de nouvelles entreprises coopératives, et encourager la population à la faire.

Activités

Au cours de l'exercice financier 1986-1987, la Direction a continué de distribuer de la documentation sur les coopératives. Parmi les activités de la Direction mentionnons le concours "les coopératives et la collectivité", organisé dans les écoles et financé par le Conseil de promotion de la coopération, l'établissement d'un lien avec les différentes coopératives et entreprises coopératives, la distribution de brochures d'information et les discours pendant les réunions publiques.

Direction de la réglementation

Directeur: Ron Pozernick

Sept contrôleurs
Deux registraires
Deux employés de soutien

Objectifs

— Élaborer un ensemble de lois et de règlements qui favorisent la croissance et la création ordonnées de coopératives, de credit unions et de caisses populaires au Manitoba;

— Protéger les membres des coopératives, des credit unions et des caisses populaires en veillant à l'application des lois et des règlements qui les concernent.

Activités

Au cours de 1986-1987, la Direction de la réglementation a entrepris certaines activités, afin de répondre aux objectifs qu'elle s'est fixés. Ainsi, le personnel du registre central a aidé à constituer en société 49 nouvelles coopératives et a fait le traitement de 394 rapports annuels de coopératives, de credit unions et de caisses populaires constituées en société au Manitoba. Le personnel de la Direction a également aidé un certain nombre d'entreprises coopératives qui désiraient modifier leurs règlements constitutifs ou obtenir une interprétation de la Loi, des règlements ou des règlements administratifs.

En outre, en 1986-1987, la Direction a procédé à l'examen de la situation de 39 credit unions et caisses populaires. Les examens de la dernière année portaient davantage sur le portefeuille de prêts des credit unions et des caisses populaires. La Direction a présenté au conseil d'administration de chacune des credit unions et des caisses populaires ayant fait l'objet d'un examen un rapport reflétant l'état général des portefeuilles de prêts. Des copies de ces rapports ont été également envoyées aux fonds de stabilisation respectifs afin qu'au besoin, des mesures correctives soient prises.

En 1986-1987, après le nombreuses consultations avec des dirigeants du mouvement des caisses populaires et des credit unions, on a présenté une nouvelle Loi sur les caisses populaires et les credit unions. Cette Loi, qui a reçu la sanction royale le 10 septembre 1986, définit avec plus de clarté le rôle des credits unions, des caisses populaires, de la Fédération des caisses populaires, du "Credit Union Central", des fonds de sécurité et de stabilisation et du gouvernement, de façon à ce que les caisses populaires et les credit unions soient davantage obligés de rendre des comptes. La nouvelle loi fournit également aux credit unions et aux caisses populaires de nouveaux moyens d'augmenter leur avoir et prévoit de nouvelles mesures destinées à protéger les dépôts des membres. La Loi entrera en vigueur après qu'on aura fait l'ébauche d'un règlement en collaboration avec le mouvement des caisses populaires et des credit unions.

Direction des services de gestion

Directeur: Greg Thomson

Deux analystes
Quatre employés de soutien

Objectifs

— Répondre aux besoins administratifs et financiers du ministère et de ses commissions et organismes;

— aider le ministère, ses commissions et ses organismes dans les domaines de la recherche et de la planification et dans l'évaluation des programmes.

Activités

Au cours de l'année financière 1986-1987, la Direction des services de gestion a assumé l'entière responsabilité des questions liées à l'administration et aux finances du Ministère.

La Direction a également mis sur pied un groupe de travail sur le système d'information du Ministère et a rédigé, à l'intention du personnel du Ministère, un guide portant sur le traitement de texte.

La Direction a aidé à mettre la dernière main à la rédaction d'un document portant sur la structure des programmes, à la demande d'un organisme central de la province chargé des questions de la planification. Elle a en outre procédé à des recherches sur les méthodes de planification des autres ministères et organismes gouvernementaux, avant de les examiner en vue de les soumettre à Développement coopératif. La Direction a également établi les méthodes et la structure de planification nécessaires en vue de la création d'un programme à l'intention des jeunes qui désirent constituer en société une coopérative au Manitoba.

Enfin, le personnel de la Direction a mis en oeuvre des projets de recherche afin d'étudier les possibilités de créer des coopératives dans les secteurs des soins de santé, du pétrole et des forêts.

Tables et graphiques

1. Graphique à barres représentant le nombre de coopératives constituées en société au Manitoba de 1978-1979 à 1986-1987 (neuf ans)
2. Courbe représentant le nombre de membres de coopératives, de credit unions et de caisses populaires du Manitoba de 1979 à 1986. Comme pour le dernier exercice financier, une courbe représente les caisses populaires et les credit unions, tandis que l'autre représente les coopératives.
3. Courbe représentant l'actif des coopératives et des credit unions et caisses populaires du manitoba de 1979 à 1986. Comme pour la dernière année financière, une courbe représente les caisses populaires et les credit unions, tandis que l'autre représente les coopératives.
4. Unités de logement en projet définitif dans le cadre des coopératives, au Canada. Renseignements fournis par la F.H.C. pour toutes les provinces (1986 et 1987)
5. Graphique circulaire représentant le nombre de coopératives constituées en société par secteur économique au 31 décembre 1986
6. Graphique à barres portant sur le nombre de coopératives de travailleurs constituées en société au 31 mars 1987
7. Statistiques sommaires au 31 décembre 1986
8. État récapitulatif des dépenses par postes budgétaires pour l'année terminée le 31 mars 1987

Tables et graphiques

1. Coopératives constituées en société au Manitoba

au 31 mars 1987

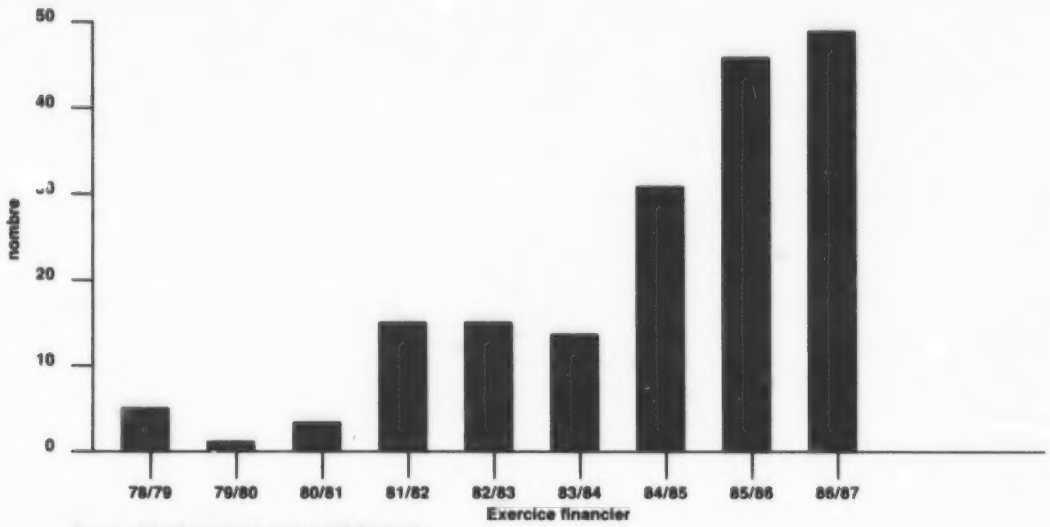

Source: Développement coopératif Manitoba

2. Nombre de membres de coopératives, de credit unions et de caisses populaires du Manitoba

au 31 décembre 1986

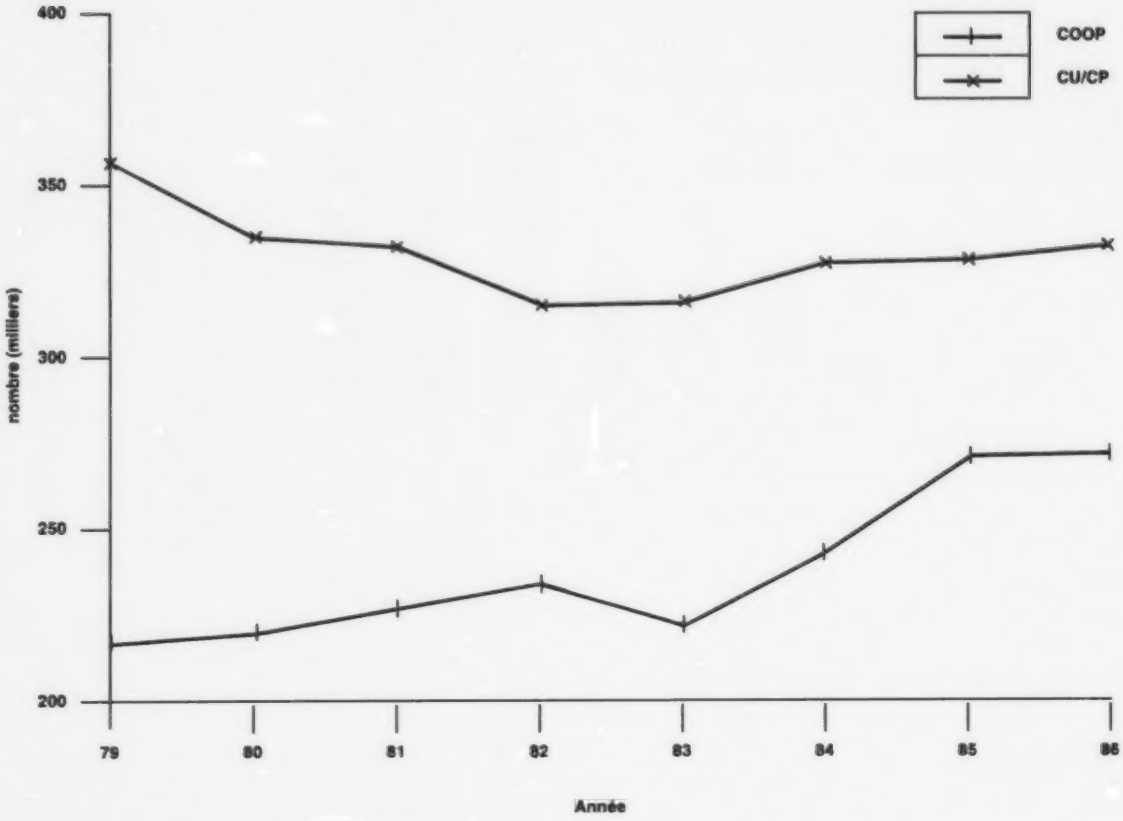

Source: rapports annuels des coopératives, des credit unions et des caisses populaires.

3. Actif des coopératives et des credit unions et caisses populaires du Manitoba

au 31 décembre 1986

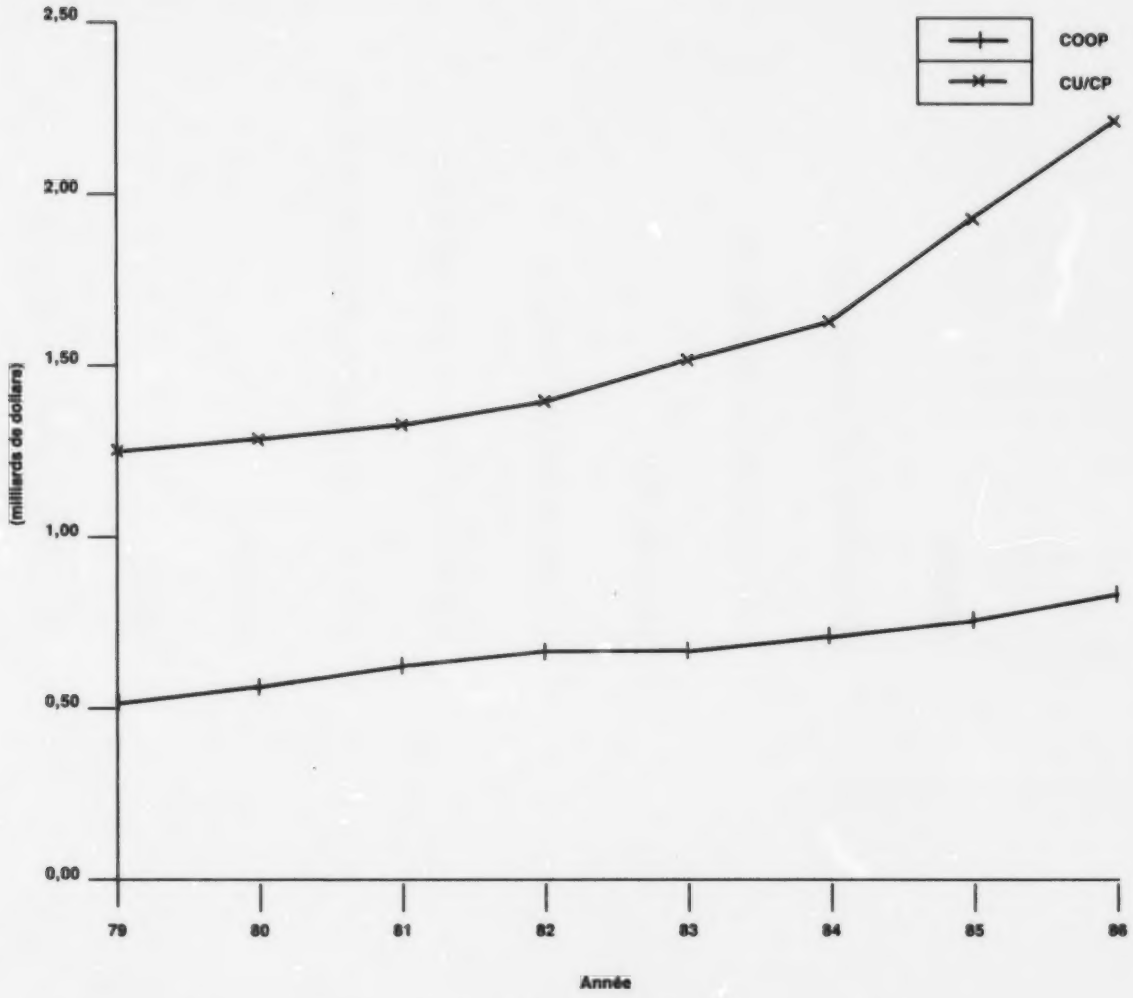

Source : rapports annuels des coopératives, des credit unions et des caisses populaires

4. Unités de logement en projet définitif dans le cadre des coopératives, au Canada,

pour 1986 et 1987

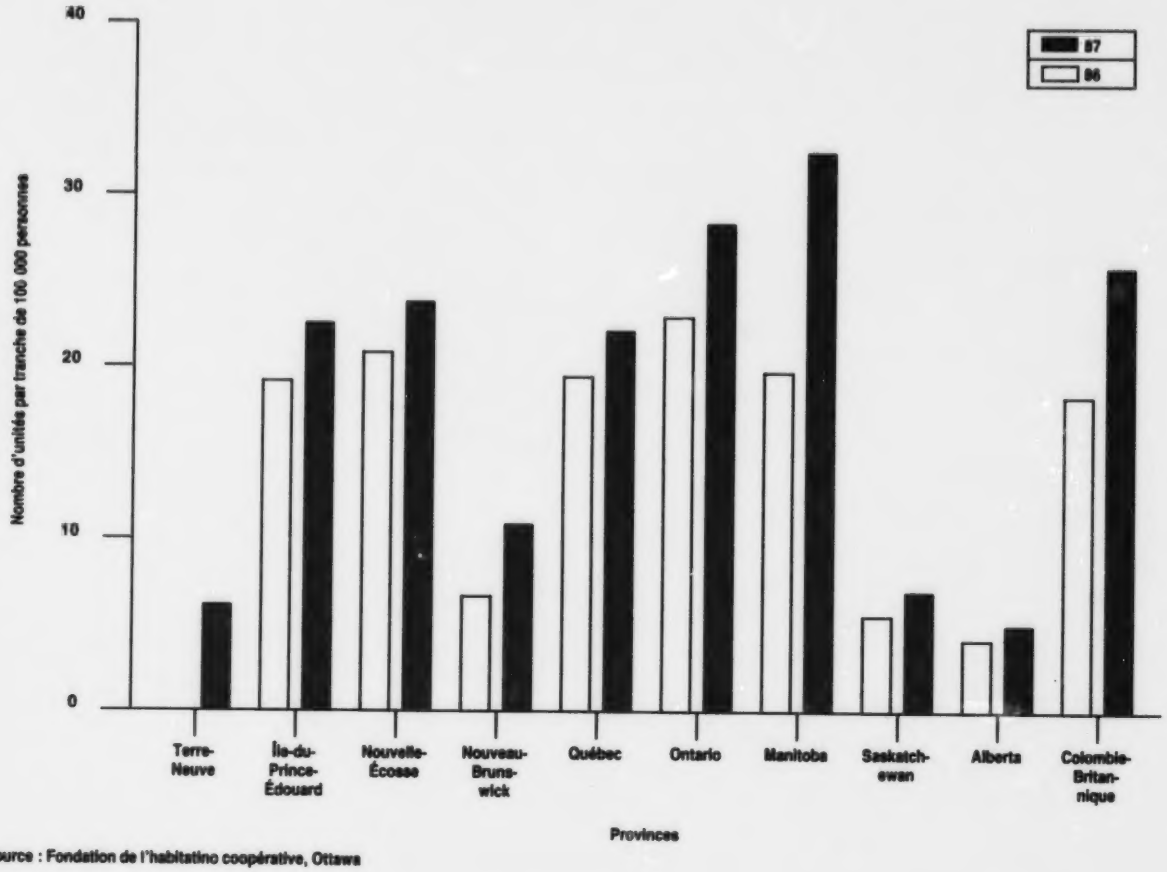

Source : Fondation de l'habitation coopérative, Ottawa

5. Types de coopératives établies au Manitoba

au 31 décembre 1986

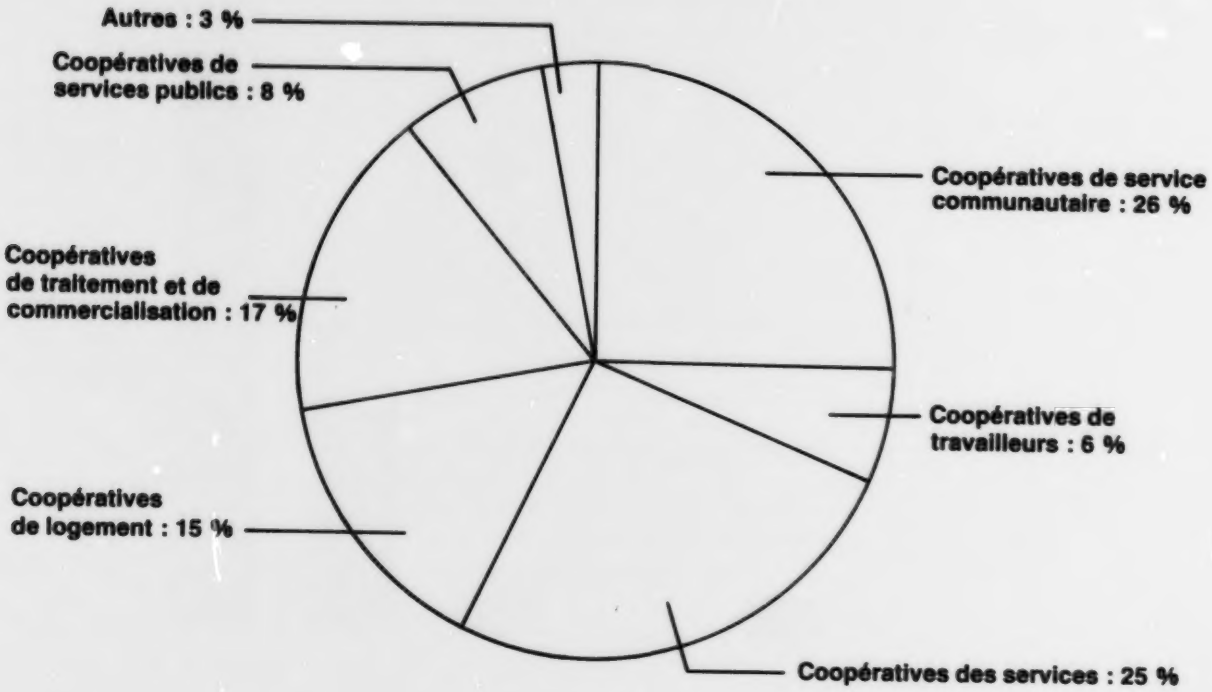
Autres : 3 %
Coopératives de services publics : 8 %
Coopératives de service communautaire : 26 %
Coopératives de traitement et de commercialisation : 17 %
Coopératives de travailleurs : 6 %
Coopératives de logement : 15 %
Coopératives des services : 25 %

Source: Développement coopératif Manitoba

6. Nombre de coopératives de travailleurs constituées en société

au 31 mars 1987

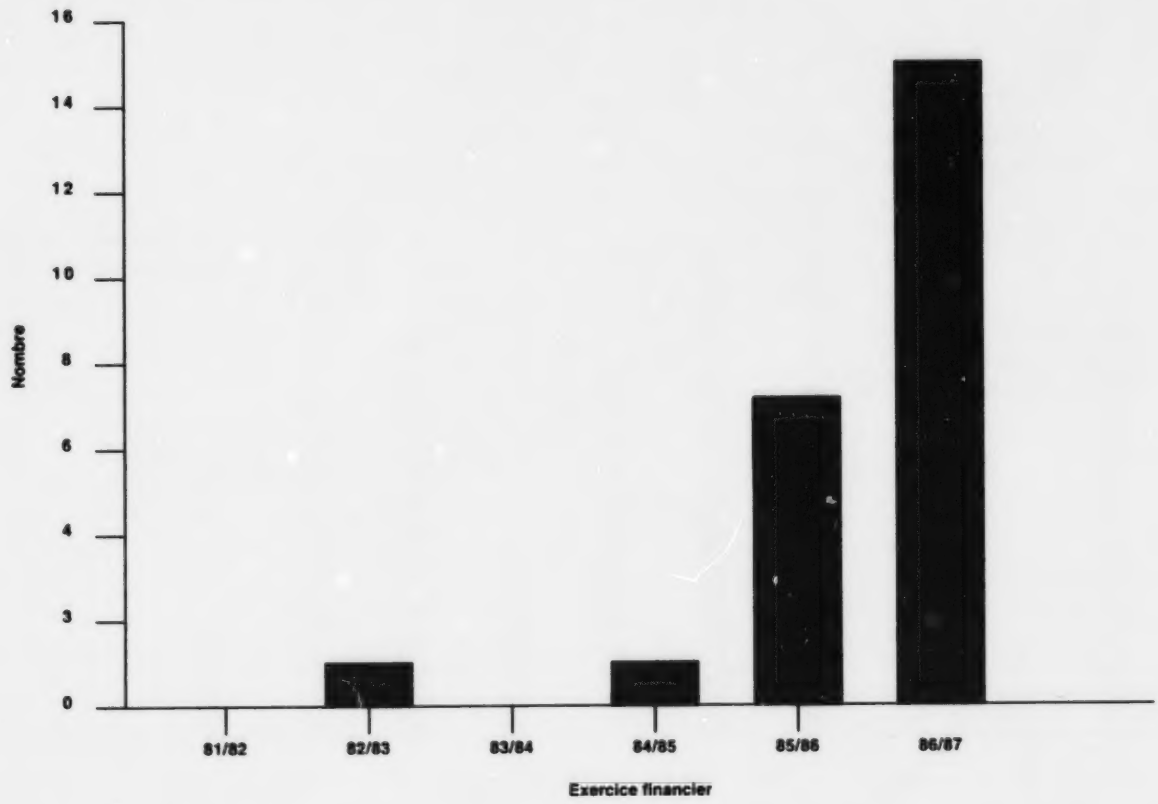

Source: Développement coopératif Manitoba

Statistiques sommaires
au 31 décembre 1986

Coopératives	Nombre	Actif (Millions de dollars)	Membres	Employés
de communications	3	2,5	6 126	38
de service communautaire	93	2,2	8 973	247
de travailleurs	21	1,3	200	60
financières	2	397,8	231	134
de logement	52	50,4	3 290	52
de traitement et de commercialisation	59	249,2	50 202	1 861
de services	90	118,7	202 720	1 444
de transport	5	0,5	133	22
de services publics	28	1,9	997	10
Total	**355**	**824,5**	**272 872**	**3 868**
Credit unions	126	2 015,2	303 000	1 100
Caisses populaires	28	191,0	31 600	150
Total	**154**	**2 206,2**	**334 600**	**1 250**
Total général	**509**	**3 030,7**	**607 472**	**5 118**

Remarque : — Les chiffres relatifs aux coopératives actives qui n'ont pas fait de rapport sont des chiffres approximatifs.
— Les totaux ne tiennent pas compte des coopératives hors de la province.

Source : rapports annuels de coopératives, credit unions et caisses populaires.

Développement coopératif manitoba

État récapitulatif des dépenses par postes budgétaires

Pour l'année terminé le 31 mars 1987

Poste N°	Rubrique	Dépenses Réelles ($)	Dépenses estimatives ($)	Écart ($) en plus (en moins)	Note explicative N°
1A	Traitement du ministre	20,5	20,6	(0,1)	
	CABINETS DU MINISTRE ET DU SOUS-MINISTRE				
1B-1	Salaires	203,7	199,3	4,4	
1B-2	Autres dépenses	52,6	48,9	3,7	
	SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS				
1C-1	Salaires	201,7	204,0	(2,3)	
1C-2	Autres dépenses	12,9	17,6	(4,7)	1.
06-1	ADMINISTRATION ET FINANCES	491,4	490,4	1,0	
	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT				
2A-1	Salaires	543,7	623,1	(79,4)	
2A-2	Autres dépenses	146,5	193,7	(47,2)	2.
	DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION				
2B-1	Salaires	504,5	500,5	4,0	
2B-2	Autres dépenses	44,4	48,2	(3,8)	
06-2	DÉVELOPPEMENT ET RÉGLEMENTATION	1 239,1	1 365,5	(126,4)	
3A	CANADIAN CO-OP IMPLEMENTS LTD.	173,1	1 211,8	(1 038,7)	3.
3B	AIDE AUX CREDIT UNIONS ET AUX CAISSES POPULAIRES	4 388,1	4 388,2	(0,1)	
06-3	REMISE D'INTÉRÊTS	4 561,2	5 600,0	(1 038,8)	
06-4	CANADIAN CO-OP IMPLEMENTS LTD.	1 400,0	—	1 400,0	4.
	TOTAL DES CRÉDITS POUR LE MINISTÈRE	7 691,7	7 455,9	(235,8)	

NOTES EXPLICATIVES

1. *On a diminué les dépenses afin de compenser l'augmentation de ces dernières dans d'autres sous-crédits.*
2. *On constate une diminution des dépenses car il est difficile de recruter du personnel pour le bureau de Thompson.*
3. *On constate une diminution des dépenses en raison du nouvel accord signé en 1986-1987 et qui s'est traduit par l'annulation d'anciennes obligations. Financé par l'entremise du Fonds manitobain de soutien à l'emploi.*
4. *On constate une augmentation des dépenses en raison d'un nouvel accord signé en 1987 et en vertu duquel "Co-op Implements" paie la moitié de la garantie d'emprunt de 1978.*